



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère, qu'une séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi, 8 juillet 2024 à 19h 30, en la salle du Conseil sise au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, pour statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1) Dérogation mineure (implantation d'une enseigne)

Adresse : 170, boulevard Labelle (Boulangerie Ange) (lot 6 435 175)

Nature : Implantation d'une enseigne

Effet : Permettre une enseigne sur socle à plus de 15 mètres du trottoir, alors que le tableau de l'article 374 du *Règlement de zonage no 801* exige qu'une enseigne sur socle soit implantée à au moins 2,43 mètres du trottoir et au plus, à 5,48 mètres du trottoir pour la zone C-41.

2) Dérogation mineure (marge de recul)

Adresse : 212, rue Saint-Laurent (lot 2 779 279)

Nature : Marge de recul

Effet : Permettre une marge de recul avant de 5,3 mètres, alors que la grille des spécifications de la zone H-98 requiert une marge de recul avant de 7 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au plus tard le 8 juillet 2024 à 18h.

Fait à Rosemère, ce 21 juin 2024.

Le greffier adjoint,

Me Alexandre Bélisle-Desjardins